



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Pour diffusion immédiate

### ***La Commission scolaire des Phares est fin prête à accueillir les réfugiés de Rimouski***

**Rimouski, le 27 février 2017** – La Commission scolaire des Phares prend fièrement sous son aile les enfants récemment réfugiés à Rimouski en créant d'emblée deux classes d'accueil pour leur intégration linguistique, scolaire et sociale. L'école de l'Estran abrite la classe d'accueil pour l'ordre primaire et l'école Paul-Hubert, celle pour l'ordre secondaire. Leurs parents et les autres adultes réfugiés seront également invités à suivre un programme de francisation, celui de la Formation générale des adultes, qui sera enseigné au Centre de formation de Rimouski-Neigette.

Un enfant passe de six à 18 mois dans une classe d'accueil, selon son degré d'adaptation, jusqu'à ce qu'il soit capable de communiquer efficacement. Par la suite, il est dirigé vers son école d'assignation. En classe d'accueil, les enfants participent à des activités de francisation en lecture, en écriture et en communication orale. Ils apprennent aussi à comprendre la culture de leur milieu d'accueil et l'ensemble des conventions sociales de communication, notamment à l'aide d'outils de stimulation visuelle.

Le passage en classe d'accueil tient également compte du volet socio-affectif des enfants réfugiés. Certains peuvent avoir été tenus à l'écart de l'école durant plusieurs mois avant leur arrivée à Rimouski, ce qui est pris en compte dans leur intégration. Le protocole d'accueil prévoit d'ailleurs une rencontre préalable avec les parents, qui permet un échange d'information essentiel pour accueillir adéquatement leurs enfants.

La Commission scolaire complète présentement la formation spéciale de certains membres du personnel des équipes-écoles des classes d'accueil et l'embauche de personnel supplémentaire, le tout pour répondre aux défis de l'intégration linguistique, scolaire et sociale des réfugiés jeunes et adultes à leur société d'accueil.

Du point de vue pratique, la structure du transport scolaire prévoit le transport des élèves du secteur jeune de leur lieu de résidence vers les écoles abritant les classes d'accueil. Par ailleurs, le financement des classes d'accueil est couvert par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Tous les partenaires collaborent pour réussir l'accueil des réfugiés de Rimouski: l'organisme Accueil et intégration Bas-Saint-Laurent, le Centre intégré de santé et de services sociaux, la Ville de Rimouski et les employeurs de la région.

« L'ensemble des partenaires s'entraident dans ce processus qui nécessite une collaboration de tous les instants. Tous les réfugiés de Rimouski, petits et grands, qu'ils proviennent de la Syrie, de l'Irak, de l'Afghanistan, de la Colombie ou du Congo, vont passer par la Commission scolaire

pour apprendre le français. Nos équipes sont très fières de pouvoir faire partie de cette expérience gratifiante et enrichissante » a signalé M. Gaston Rioux, président de la Commission scolaire des Phares.

À la suite de l'arrivée de quelques familles syriennes dans le cadre d'une initiative privée, Mme Madeleine Dugas, directrice générale de la Commission scolaire, a commenté : « L'accueil des jeunes est un événement positif dans nos classes. Notre personnel enseignant et les élèves sont heureux de pouvoir côtoyer et apprendre à connaître ces enfants issus d'une autre culture. Leur présence est une richesse et offre une belle occasion d'apprentissage pour les jeunes. Par ailleurs, La Commission scolaire travaille en étroite relation avec tous ses partenaires, y compris les employeurs de la région, pour faciliter l'intégration des adultes au marché de l'emploi ».

Rappelons que Rimouski est la 14<sup>e</sup> ville d'accueil des contingents de réfugiés. Du nombre total de personnes réfugiées, sur une période de 24 à 30 mois, la Commission scolaire s'attend à accueillir entre 60 et 75 jeunes et de 125 à 130 adultes.

- 30 -

Source : Julie Gaudreault, conseillère en communication  
Commission scolaire des Phares  
418 318-6000

### **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.